

Les services régionaux de l'État en Picardie

Préfecture de la région Picardie

Préfet de la région Picardie : Michel DELPUECH
Secrétaire général pour les affaires régionales : Pierre GAUDIN
6 rue Debray
Tél. : 03 22 33 84 00

Rectorat

Anne SANCIER-CHATEAU
20 bd. Alsace-Lorraine - Amiens
Tél. : 03 22 82 38 23

Direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Jean-Michel GOBBO
22 rue de l'Amiral Courbet - Amiens
Tél. : 03 22 71 42 42

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Michel PIGNOL
56 rue Jules-Barni - Amiens
Tél. : 03 22 82 25 00

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Edith VIDAL
Allée de la Croix-Rompue - 518 rue Saint-Fuscien - Amiens - Tél. : 03 22 33 55 55

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Marie-Christiane de la CONTÉ
5 rue Henri-Daussy - Amiens
Tél. : 03 22 97 33 00

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Joël HERMANT
40 rue de la vallée - Amiens
Tél. : 03 22 22 42 42

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Eric LEDOS
20 square Friant les 4 chênes - Amiens
Tél. : 03 22 33 89 00

Agence régionale de santé (ARS)

Christophe JACQUINET
6 rue des Hautes-Cornes - Amiens
Tél. : 03 22 22 33 33

Les services départementaux de l'État dans la Somme

Préfecture de la Somme

Préfet de la Somme : Michel DELPUECH
Secrétaire général : Christian RIGUET
Directeur de cabinet : Franck-Philippe GEORGIN
51 rue de la République - Amiens
Tél. : 03 22 97 80 80

Sous-préfectures

Sous-préfet d'Abbeville : Maryse MORACCHINI
Tél. : 03 22 20 13 13

Sous-préfet de Montdidier : Philippe FOURNIER-MONTGIEUX
Tél. : 03 22 98 30 30

Sous-préfet de Péronne : Philippe LEBLANC
Tél. : 03 22 83 64 44

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Jean-Michel GOBBO
22 rue de l'Amiral-Courbet - Amiens
Tél. : 03 22 71 42 42

Inspection académique

Claude LEGRAND
4 rue Germain-Bleuet - Amiens
Tél. : 03 22 71 25 00

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

Paul GÉRARD
1 bd. du Port - Amiens
Tél. : 03 22 97 21 00

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Didier BELET
51 rue de la République - Amiens
Tél. : 03 22 97 80 80

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Christophe MARTINET
1 bd. du Port - Amiens
Tél. : 03 22 97 23 45

Groupeement de gendarmerie départementale

Colonel Philippe DURAND
107 rue d'Elbeuf - Amiens
Tél. : 03 22 53 69 41

Direction départementale de la sécurité publique

Commissaire divisionnaire Yannick GOMEZ
1 rue du Marché-Lanselles - Amiens
Tél. : 03 22 71 53 00

Édition : 7 janvier 2010 - Conception et réalisation : Service communication - Imp. préfecture de la Somme



NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT : « plus de cohérence et plus de clarté »



Conformément aux orientations fixées par le Président de la République et le Gouvernement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'administration territoriale de l'État va connaître en 2010 des novations très importantes.

Conçue en 1964, l'organisation de l'administration locale de l'État n'avait pas tiré toutes les conséquences du mouvement de décentralisation lancé dix-huit ans plus tard. Les structures avaient peu évolué, que ce soit en nombre, ou en périmètre. Il en résultait des doublons ou des complexités. Les partenaires de l'État, et notamment les collectivités demandaient depuis longtemps plus de cohérence et plus de clarté.

Tel est l'objet de la réforme qui se met en place.

L'échelon régional de l'État voit clairement affirmée sa responsabilité de pilotage des politiques publiques ; l'autorité du préfet de région et le rôle du comité de l'administration régionale (CAR) qu'il préside sont renforcés ; le nombre des structures et directions régionales de l'État est réduit de moitié.

Resserrée autour du préfet de département, confortée dans sa vocation de proximité pour la mise en œuvre des politiques publiques, l'administration départementale de l'État change de visage avec la création de trois directions interministérielles en phase avec les grands enjeux

d'aujourd'hui : le développement durable, la cohésion sociale, la protection des populations.

Ainsi se dessine un nouveau paysage administratif local. Des sigles familiers disparaissent : DDE, DDAF, DDASS, DRIRE, DRE, DIREN, DRTEFP, DRCCRF, DRDJS... D'autres voient le jour : DREAL, DRFIP, DIRECCTE, DDTM, DDCS, DPP, ARS... Rendons hommage à ce qu'ont apporté à notre pays les services dont l'enseigne s'éteint. Et souhaitons une aussi belle et fructueuse existence aux entités qui leur succèdent.

Dans ce mouvement de réforme sans précédent, les fonctionnaires et agents de l'État ont démontré leur capacité d'adaptation et leur attachement à l'intérêt général, qui est au cœur de chacun de leurs métiers. Je salue leur sens du service public.

Fidèle à cette tradition, rénovée dans son organisation pour être plus efficace, l'administration territoriale de l'État est, plus que jamais, attendue sur ce territoire de Picardie et de Somme.

Au plus près des préoccupations des habitants, elle doit agir en confiance et en partenariat avec les collectivités, les élus et l'ensemble des décideurs locaux. Elle doit aussi agir sans complexe, et, quand il le faut, avec la détermination calme et sereine qu'exigent les prérogatives et responsabilités régaliennes que la loi réserve à l'État.

Soyez assuré de mon engagement sans réserve à œuvrer en ce sens.

Michel Delpuech
Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme



Une organisation plus simple et plus efficace

Le niveau régional de l'État est renforcé dans sa fonction de pilotage des politiques publiques et le nombre de structures et directions régionales est réduit de moitié.

Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), état-major régional du préfet, coordonne l'action des services régionaux de l'État et assure le secrétariat du comité de l'administration régionale (CAR). La délégation régionale à la recherche et à la technologie et la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité lui sont rattachées.

Le Rectorat est placé sous l'autorité du recteur de l'Académie d'Amiens, chancelier des universités. Ses compétences et responsabilités ne sont pas affectées par la réforme.

La direction régionale des finances publiques (DRFIP) dirigée par un administrateur général des finances publiques, regroupe le réseau du trésor public et celui des services fiscaux. Elle est opérationnelle en Picardie depuis juillet 2009.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est déjà en place en Picardie depuis un an. Elle met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires, notamment dans le cadre du "Grenelle de l'environnement".

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est créée à compter du 1^{er} janvier 2010.

La DRJSCS regroupe les services de la DRDJS, d'une partie de la DRASS et l'équipe régionale de l'Acsé, ce qui favorisera la complé-

mentarité de politiques essentielles dans le domaine de la cohésion sociale.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sera créée d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2010. Tournée vers les entreprises, l'emploi et l'activité économique, cette direction disposera d'une unité territoriale dans chacun des trois départements de Picardie.

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) conservent leur périmètre actuel.

Établissement public créé par la loi du 21 juillet 2009, l'agence régionale de santé (ARS) sera juridiquement opérationnelle dans le courant du 2^{ème} trimestre 2010. Placée sous la responsabilité d'un directeur général, elle regroupera des moyens de l'ARH, de l'assurance maladie, et des services de l'État (DDASS, DRASS). Son conseil de surveillance sera présidé par le préfet de région.

Réunissant les préfets de départements et les chefs des services régionaux, le comité de l'administration régionale (CAR) est l'instance où s'élabore la stratégie de l'État en région. Présidé par le préfet de région, il se réunit régulièrement pour examiner la conduite des politiques publiques, veiller au bon fonctionnement des services qui y concourent, et assurer la cohérence de l'action de l'État.

L'administration départementale de l'État change de visage avec la création de trois directions interministérielles au 1^{er} janvier 2010.

Placées sous l'autorité directe du préfet, ces trois directions interministérielles ont été créées par un décret du 4 décembre 2009.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) reprend des missions de la DDE, de la DDAF et de certains bureaux de la préfecture et comprend six grands services : connaissance des territoires, économie agricole, éducation et sécurité routières, environnement et mer et littoral, habitat et construction, mission d'appui territorial.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) exerce des missions jusque-là partagées entre la DDASS, la DDE, la DDJS, la préfecture. Elle comprend trois grands services : aide sociale et lutte contre l'exclusion, logement social et politique de la ville, jeunesse sports et vie associative.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) regroupe des fonctions précédemment exercées par la direction des services vétérinaires et la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Elle comprend trois grands services : protection du consommateur, qualité et sécurité de l'alimentation, protection des animaux et de l'environnement.

Pour l'exercice de ses compétences, le préfet de département disposera également d'une autorité

fonctionnelle sur les unités territoriales de directions régionales (DIRECCTE, DREAL, DRAC), et il pourra s'appuyer sur la délégation territoriale de l'ARS pour ses missions de sécurité sanitaire. De même, les services départementaux de l'éducation nationale, dirigés par l'inspecteur d'académie, apportent leur collaboration au préfet pour les politiques publiques qui le nécessitent : insertion et cohésion sociale, politique de la ville, prévention de la délinquance...

La réforme ne touche pas l'organisation de la sécurité intérieure. Responsable de l'ordre public et de la sécurité publique, le préfet de département, dans le respect des compétences judiciaires, a autorité sur les services locaux de la police nationale et de la gendarmerie nationale (direction départementale de la sécurité publique, groupement de gendarmerie départementale).

Pour tirer les conséquences de ces évolutions, la préfecture de la Somme adapte son organigramme autour du secrétariat général (mission de coordination ; direction des titres et de la citoyenneté ; direction des affaires juridiques et de l'administration locale ; direction des moyens de l'État) et du cabinet (affaires réservées ; communication ; sécurité intérieure ; sécurité civile). Enfin, les sous-préfets d'arrondissement voient leur rôle confirmé avec une mission d'appui au développement local qui doit se renforcer.

